

PU Primer PB 724

Fiche de données de sécurité | Révision 0 | Source : 19/01/2022 | MSDS EN-24, traduction anglaise de la source turque

Traduction française Merks ; classifications, compositions, valeurs et données de transport conservées de la source.

1. Identification

Produit : mélange. Usage : matériau d'étanchéité à base de polyuréthane, monocomposant. Fournisseur : MERKS Yapı Kim. San. Ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara. Tél. 0312 626 50 12 ; fax 0312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. Centre antipoison national UZEM : 114 ; urgence : +90 312 626 5012.

2. Identification des dangers

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 et au Journal officiel turc du 11/12/2013 n° 28848 : liquide inflammable cat. 3 H226 ; toxicité aiguë par inhalation (vapeur) cat. 4 H332 ; irritation cutanée cat. 2 H315 ; sensibilisation respiratoire cat. 1 H334 ; sensibilisation cutanée cat. 1 H317 ; cancérogénicité cat. 2 H351. Pictogrammes GHS02, GHS07, GHS08 ; mention : Danger. Composants dangereux : xylène, diisocyanate de m-tolylidène, diisocyanate de toluène. Conseils : P201 obtenir des instructions avant utilisation ; P202 ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris les précautions ; P233 maintenir le récipient fermé ; P241 utiliser du matériel antidéflagrant ; P261 éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols ; P264 laver soigneusement après manipulation.

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances : sans objet. Mélange :

Xylène | CE 215-535-7 | CAS 1330-20-7 | 5–15 % | Flam. Liq. 3 H226 ; Acute Tox. 4 inhalation H332 ; Acute Tox. 4 cutanée H312 ; Skin Irrit. 2 H315.

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues | CE 618-498-9 | CAS 9016-87-9 | ≤6 % | Acute Tox. 4 inhalation H332 ; Skin Irrit. 2 H315 ; Eye Irrit. 2 H319 ; Resp. Sens. 1 H334 ; Skin Sens. 1 H317 ; Carc. 2 H351 ; STOT SE 3 H335 ; STOT RE 2 H373.

4. Premiers secours

Exposition ou inquiétude : demander un avis médical ; appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Inhalation : transporter à l'air frais et maintenir dans une position confortable ; si symptômes respiratoires, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Peau : rincer à l'eau/sous la douche, retirer immédiatement les vêtements contaminés ; en cas d'irritation ou d'éruption, consulter. Yeux : rincer prudemment plusieurs minutes, retirer les lentilles si possible et poursuivre le rinçage ; si l'irritation persiste, consulter. Ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Symptômes : somnolence ou vertiges ; symptômes allergiques/asthmatiques ou difficultés respiratoires après inhalation ; irritation et allergie cutanée ; irritation oculaire. Traitement : aucune donnée appropriée.

5. Lutte contre l'incendie

Moyens adaptés : eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂). Liquide et vapeurs inflammables ; des fumées toxiques peuvent être libérées. Ne pas intervenir sans équipement adapté ; appareil respiratoire autonome et vêtements de protection complets.

6. Dispersion accidentelle

Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols ; éviter le contact ; assurer une ventilation suffisante, évacuer la zone dangereuse, suivre les procédures d'urgence et consulter un spécialiste. Protection : voir section 8. Empêcher l'entrée dans les égouts ; couvrir les drains. Recueillir, contenir et pomper le déversement ; respecter les restrictions de matériaux (sections 7 et 10). Absorber avec un absorbant liquide (p. ex. Chemizorb®), éliminer conformément à la réglementation et nettoyer la zone. Déchets : section 13.

PU Primer PB 724 - FDS

Sections 7 à 12

7. Manipulation et stockage

Éloigner de la chaleur, étincelles, flammes nues et surfaces chaudes ; ne pas fumer. Utiliser des outils anti-étincelles et prévenir les décharges électrostatiques ; des gaz inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient. Utiliser du matériel antidéflagrant et des EPI. Obtenir les instructions avant utilisation et lire les précautions. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé ; éviter d'inhaler brouillards/vapeurs/aérosols et le contact avec la peau/les yeux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation ; ne pas les sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer ; se laver les mains après usage. Stocker hermétiquement fermé dans un endroit ventilé et fermé à clé ou accessible uniquement aux personnes autorisées ; ouvrir avec précaution. Sensible à l'humidité. Usage final : celui de la section 1.2.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Aucune substance avec limite d'exposition professionnelle mentionnée. Assurer une bonne ventilation. Mains : gants de protection. Yeux : lunettes de sécurité. Peau/corps : vêtements adaptés. Respiration : appareil de protection respiratoire. Environnement : éviter tout rejet.

9. Propriétés physiques et chimiques

État : liquide ; couleur : incolore ; odeur caractéristique. Fusion/congélation : sans objet. Point initial d'ébullition : 200 °C à 7 hPa. Point éclair : 25 °C. Température d'inflammation : 42 °C. Inflammabilité des solides/gaz : sans objet. Viscosité : 30–70 cP. Pression de vapeur : 6,7 hPa à 20 °C. Densité : 0,95–1,05 g/cm³. Solubilité dans l'eau et coefficient de partage n-octanol/eau : aucune donnée appropriée. Propriétés explosives : aucune donnée appropriée ; propriétés oxydantes : aucune.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité et réactions dangereuses : aucune donnée appropriée. Produit chimiquement stable dans les conditions ambiantes standard (température ambiante). Éviter les surfaces chaudes, la température élevée, les flammes et étincelles ; supprimer toute source d'inflammation. Incompatibles : bases, oxydants forts, alcools. En cas d'incendie, voir section 5.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : non classée. Irritation cutanée : provoque une irritation ; lésions/irritation oculaires : provoque une irritation grave. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : peut provoquer des symptômes allergiques/asthmatiques ou des difficultés respiratoires par inhalation ; peut provoquer une allergie cutanée. Mutagénicité : non classée. Cancérogénicité : suspecté de provoquer le cancer. Toxicité pour la reproduction : non classée. STOT exposition unique : peut provoquer somnolence ou vertiges ; exposition répétée et danger par aspiration : non classés.

12. Informations écologiques

Toxicité, persistance/dégradabilité, potentiel de bioaccumulation, mobilité dans le sol et effets endocriniens : aucune donnée appropriée. Évaluation PBT/vPvB indisponible, aucune évaluation de sécurité chimique n'étant requise ou réalisée. Autres effets néfastes : aucune donnée appropriée.

PU Primer PB 724 - FDS

Sections 13 à 16

13. Élimination

Éliminer conformément à la directive 2008/98/CE et aux règles nationales/locales (règlement turc sur les déchets, JO n° 29314 du 02/04/2015). Garder les produits chimiques dans leurs emballages d'origine ; ne pas les mélanger à d'autres déchets. Traiter les emballages non nettoyés comme le produit.

14. Transport

ADR/RID/ADN : UN 1139, SOLUTION DE REVÊTEMENT, classe 3, groupe III, (D/E). IMDG : UN 1139 COATING SOLUTION, classe 3, groupe III ; polluant marin : non. IATA : UN 1139 COATING SOLUTION, classe 3, groupe III. Dangers environnementaux : non. ADR : code F1 ; disposition spéciale 640E ; quantité limitée 5 L ; quantité exceptée E1 ; emballages P001, IBC03, LP01, R001 ; emballage mixte MP19 ; citerne T2, disposition de citerne T1, code LGBF ; véhicule FL ; catégorie de transport 3 ; colis V12 ; disposition S2 ; numéro de danger 30 ; plaques orange 30/1139 ; tunnel D/E. IMDG : disposition 955 ; limité 5 L ; excepté E1 ; P001/LP01 ; IBC03 ; citerne T2 ; TP1 ; EmS incendie F-E, déversement S-E ; arrimage A ; miscibilité dépend de la composition. IATA : E1 ; limité Y344, net max. 10 L ; instruction passagers/cargo 355, net max. 60 L ; cargo seul 366, net max. 220 L ; disposition A3 ; ERG 3L. ADN : F1 ; 640E ; limité 5 L ; E1 ; équipement PP, EX, A ; ventilation VE01 ; cônes/lumières bleus 0. RID : F1 ; 640E ; limité 5 L ; E1 ; P001, IBC03, LPO1, R001 ; MP19 ; T2 ; TP1 ; LGBF ; catégorie 3 ; colis W12 ; express CE4 ; n° danger 30.

15. Réglementation

FDS conforme au règlement UE n° 1907/2006. Législation nationale : règlement turc SEA (JO 11/12/2013 n°28848) et règlement sur les FDS des substances/mélanges dangereux (JO 13/12/2014 n°29204). Autorisations/restrictions applicables : KKDIK (30105, édition répétée), restrictions sur fabrication, mise sur le marché et utilisation de certaines substances, mélanges et articles (annexe 17). Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée conformément à REACH 1907/2006.

16. Autres informations

Classes : Acute Tox. 4 cutanée/inhalation : toxicité aiguë cat. 4 ; Flam. Liq. 2/3 : liquide inflammable cat. 2/3 ; STOT SE 3 : toxicité spécifique pour certains organes, exposition unique, irritation des voies respiratoires ou effets narcotiques ; STOT RE 2 : exposition répétée cat. 2 ; Skin Sens. 1 : sensibilisation cutanée cat. 1 ; Skin Irrit. 2 : irritation cutanée cat. 2 ; Eye Irrit. 2 : irritation oculaire cat. 2 ; Carc. 2 : cancérogénicité cat. 2 ; Resp. Sens. 1 : sensibilisation respiratoire cat. 1. H225 très inflammable ; H226 liquide/vapeurs inflammables ; H312 nocif par contact cutané ; H315 provoque une irritation cutanée ; H317 peut provoquer une allergie cutanée ; H319 provoque une grave irritation des yeux ; H332 nocif par inhalation ; H334 peut provoquer des symptômes allergiques/asthmatiques ou des difficultés respiratoires par inhalation ; H335 peut irriter les voies respiratoires ; H336 peut provoquer somnolence ou vertiges ; H351 suspecté de provoquer le cancer ; H373 peut provoquer des lésions aux organes par exposition prolongée ou répétée. Les informations reflètent les connaissances à la date d'élaboration et servent de guide pour la manipulation, utilisation, traitement, stockage, transport, élimination et rejet en sécurité ; elles ne garantissent ni exhaustivité ni exactitude et ne constituent ni garantie ni spécification de qualité. Elles s'appliquent uniquement au mélange indiqué et peuvent différer en cas de mélange ou de procédé différent.